

**DEPARTEMENT DU JURA**  
**CANTON DE BLETTERANS**  
**COMMUNE DE LARNAUD**  
**Tél/Fax: 03.84.44.43.00**

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 07 OCTOBRE 2016**

L'an deux mil seize, le sept octobre (07 octobre 2016), à 20h30,  
le Conseil Municipal de la Commune de LARNAUD, dûment convoqué, s'est réuni en  
session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Philippe ANTOINE**, Maire

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 30 septembre 2016

**Présent(e)s** : ANTOINE Philippe, BORNOT-FAIVRE Carine, CHATOT Céline,  
COUILLEROT Andrée, FAUVEY Jean-Claude, GAVAND Pierre, GUERRET Laurent,  
GUICHARD Virginie, GUILLEMIN Noël, GUYOT David, NOBLET Jean-Yves, NOBLET  
Patrick.

**Absents excusés**: TISSOT Thierry.

**Secrétaire de séance** : CHATOT Céline.

**Nombre de conseillers**: Afférent au Conseil Municipal : 15 - En exercice : 13 - Présents : 12 - Votants : 12

**DIVERS**

**I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION DE  
CONSEIL**: Le Conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 25 août 2016.

**II – SUIVI DES DOSSIERS D'URBANISME :**

M. le maire informe les élus :

- a) qu'une demande de permis de construire déposée par Mme MARCETIC Jacqueline pour la construction d'une maison d'habitation, rue du Château d'Eau a été acceptée.
- b) qu'une déclaration préalable de travaux déposée par M. et Mme FILLOD André pour la pose d'un vélux sur un auvent à la Grange Bedey a été acceptée.
- c) qu'une déclaration préalable déposée par M. Romain DUVAL pour la construction d'un appentis Impasse du Champ Chevalier a été acceptée.

**III) BATIMENTS COMMUNAUX :**

**a) Pôle multiservices :**

- M. le Maire fait le point sur l'avancement du projet et présente le plan du pôle multiservices aux membres du conseil ainsi qu'aux spectateurs présents. Il informe les élus que le projet a été présenté aux maires de Fontainebrux et de Les Repôts.
- M. Péliissard a notifié à la mairie que la subvention de 10 000 €, promise, a été attribuée au titre de la réserve parlementaire
- La demande de subvention au titre de la DETR est déclarée complète, mais n'a pas été retenue sur le programme 2016. Elle sera automatiquement représentée en 2017.
- D'autres subventions pourront être sollicitées auprès du Département, de la Région et de la Caisse d'Allocations Familiales.
- M. le Maire précise que la demande de permis de construire peut être mise en route.
- Il aborde également l'aspect financier du projet qui renseignements pris auprès de la Trésorerie de Bletterans, pourrait sans problème s'intégrer dans le budget communal. Il précise également que suite à la baisse conséquente des taux d'emprunts, il conviendra de renégocier les prêts en cours.

- Conformément à ce qu'il avait proposé il y a quelques mois, M. le Maire informe les élus qu'il dispose des éléments nécessaires à la présentation du projet à la population. La date de la réunion publique sera fixée prochainement.

**b) Salle des fêtes :**

- Après consultation de plusieurs entreprises locales, la chaudière fuel, vétuste, a été remplacée par l'entreprise Philippe MOINE pour un coût de 5 077.62 €TTC ;
- Le mélangeur mono-douche vaisselle de la cuisine a également été remplacé.

**IV – AFFAIRES SCOLAIRES**

- Jean-Claude Fauvey, adjoint aux affaires scolaires, présente le résultat de l'enquête réalisée auprès des parents d'élèves, portant sur l'année 2015/2016 de T.A.P.
- Le Maire transmet les remerciements de Virginie Paul-Maréchallat suite à l'effort financier, consenti par la Commune pour l'achat d'un tryptique parfaitement adapté aux grandes sections et au cours préparatoire.
- Mme la Directrice remercie la municipalité pour l'installation d'une sonnette à l'entrée de l'école primaire.
- Les animatrices responsables des TAP dans les locaux de l'école maternelle sollicitent l'installation de placards qui seraient réservés à leurs activités.

**V – VOIRIE ET RESEAUX :**

- David Guyot, adjoint chargé de la voirie, fait le point sur les travaux réalisés en septembre et de ceux qui le seront courant octobre:
  - o Réfection de la chaussée : Rue du Château d'Eau et Impasse du Champ Chevalier par la Communauté de Communes Bresse Revermont
  - o Avaloirs Rue du Capitaine Lardet, par Laurent MARTIN
  - o Hydrocurage des fossés Rue de la Gare, par la SARP
  - o Fossé effondré Route de Villevieux , sur la desserte entre le Sedan et la Madeleine : le devis d'Enrobés TP a été accepté
  - o Carrefour Thorin : après avis favorable de M. Noir de la DDTJ, des devis de confection d'un plateau ralentisseur ont été demandés à des entreprises locales, et une demande de subvention au titre des amendes de police pourra être déposée auprès du Conseil Départemental
  - o Route partiellement effondrée à la Grange Bedey : une réparation sommaire sera réalisée en attendant la réfection totale de la chaussée en 2017 par la CCBR
  - o Chemin des Genêtes : des essais de concassage ont été réalisés avec succès par l'entreprise Enrobés TP et 3 dos d'ânes ont été mis en place pour ralentir la circulation sur cette voirie rurale
  - o Matérialisation d'une place réservée au stationnement des personnes à mobilité réduite en bas de la rampe d'accès à la mairie

**VI – FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES BRESSE REVERMONT ET COTEAUX DE LA HAUTE SEILLE**

Après avoir pris connaissance du courrier transmis par le Président de la Communauté de Communes Bresse Revermont, les membres du Conseil Municipal décident de proposer que la Communauté de Communes issue de la fusion de Bresse Revermont et des Coteaux de la Haute Seille prenne le nom de **Communauté de Communes Bresse Haute-Seille** et que son siège soit fixé à Bletterans ;

## VII – TRESORERIE DE BLETTERANS

A la demande de la Trésorerie de Bletterans, les élus :

- Décide d'attribuer à M. Olivier REMY, receveur municipal par intérim l'indemnité de confection de budget et l'indemnité de conseil au taux maximum pour la durée du remplacement qu'il a effectué du 15 mars au 04 juillet 2016.
- Décide de supprimer la régie de recettes de la cantine/garderie, celle-ci n'ayant plus lieu d'exister depuis que la vente de tickets de cantine/garderie a été remplacée par une facturation au mois.

## VIII – BOIS

M. GUILLEMIN, adjoint chargé des bois, précise les conditions d'exploitation des coupes 8 (partiellement) et 20 délivrées pour l'affouage 2016/2017.

Les fiches d'inscription nominatives, distribuées dans chaque foyer, devront être retournées en mairie au plus tard le vendredi 11 novembre 2016, accompagnées du règlement, le prix de la taxe étant maintenu à 40 €/feu.

## IX – QUESTIONS DIVERSES

- a) Une réunion de la commission « vie scolaire » aura lieu courant novembre.
- b) Jean-Claude Fauvey propose d'organiser, comme en 2015, une soirée jeux au profit du Téléthon. Celle-ci aurait lieu le vendredi 2 décembre 2016 à la salle communale. Les présidents de toutes les associations communales seront contactés afin de les associer au projet.
- c) M. le Maire informe les élus que compte tenu de sa faible utilisation (1,57mn par jour en moyenne), Orange a décidé de supprimer la cabine téléphonique située sur la place du village.
- d) Le Conseil Municipal accepte de prendre en charge la formation aux premiers secours pour les 3 animatrices des TAP s'étant portées volontaires. Si d'autres habitants de la commune sont intéressés, ils doivent rapidement se faire connaître à la mairie, afin que la formation de 7h puisse être dispensée à Larnaud, sachant qu'il leur en coûtera 50 € par personne. (Voir la présentation détaillée sur le site : [larnaud.fr](http://larnaud.fr)).
- e) L'Opération « Brioches » pilotée par Patrick Noblet est en cours et celui-ci tient à remercier vivement les personnes ayant participé à la vente.
- f) La taille des platanes des parkings de la mairie et de l'église sera effectuée par les élus disponibles et volontaires et débutera ce vendredi 14 octobre.
- g) Laurent Guerret, Président des « Amis de la Nature » émet le vœu de prendre en charge l'entretien de l'Etang St Georges. M. le Maire rencontrera la Fédération Départementale des Chasseurs du Jura afin de revoir sous quelles conditions avait été rédigée la convention au titre des mesures compensatoires, lors de la construction de l'autoroute A 39.
- h) Le Plan Communal de Sauvegarde a été validé par les services préfectoraux. Les élus chargent M. le Maire de prendre l'arrêté réglementaire permettant d'en assurer sa diffusion aux services concernés, ainsi qu'à tous les élus.

LARNAUD, le 18 octobre 2016



**Philippe ANTOINE,**  
**Maire de LARNAUD**

